COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 31 mars 2025 à 19H

Date de convocation : 25 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de LAPTE s'est réuni sous la présidence de Mme LIOGIER Huguette, Maire.

Etaient présents : Mme LIOGIER Huguette, M. CHAMBERT Jean-François, M. DUFAUD Thierry, M. MOUNIER Philippe, M. SERVEL Serge, M. DEFOUR André, M. ALLARD Joseph, Mme MERLAT Marie-Josée, M. SOUCHON François, M. BRUSC Pierre-Jean et Mme BONNET Bernadette.
Excusées et représentées : Mme FERRIER Pauline représentée par M. DUFAUD Thierry
Mme RABEYRIN Sandrine représentée par Mme LIOGIER Huguette
Mme CHAPPUIS Céline représentée par M. MOUNIER Philippe
Absente : Mme PÉRIFEL Nadège
Secrétaire de séance : M. DEFOUR André

1- Le compte rendu du 18 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2- Attribution du marché pour les travaux de restauration des couvertures de l'Église Saint-Jean

Vu le code de la commande publique,
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 mars 2025,

L'estimation des travaux a été faite à 575 996,04 € HT par le Cabinet Croisée d'Archi représentée par M. Georges GAGNAL.

Les travaux concernent la restauration des couvertures de l'Église Saint-Jean. Deux offres ont été reçues.
Après vérification des offres, c'est l'Entreprise BEAUFILS SARL qui a fait la meilleure offre avec un montant de 335 874,90 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer l'offre retenue.

3- Demande de subvention pour les travaux de restauration des couvertures de l'Église Saint-Jean
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M CHAMBERT Jean-François, 1er Adjoint, après s'être fait présenter Madame le Maire présente aux élus le plan de financement pour les travaux de restauration des couvertures de l'Église Saint-Jean

Les travaux de restauration des couvertures de l'Église Saint-Jean s'élèvent à 335 874,90 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter la DRAC, la Région et le département.

Subvention DRAC :	134 350,00 € (40 %)
Subvention Région :	83 969,00 € (25 %)
Subvention Département de la Haute-Loire :	50 381,00 € (15 %)
Commune :	68 174,90 € (20 %)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC, de la Région et du Département de la Haute-Loire.

Fin de séance à 19h40

Le Maire,

Huguette LIOGIER